



## Nationalité par affiliation ininterrompue

Par **didene02**, le **21/09/2014** à **11:43**

mon ami a obtenu sa nationalité par affiliation ininterrompue de son grand père, qui son tour la donner a ses 6enfants qui leur tour l ont donné a leurs enfants, mais son fils aîné refuse de la donner a deux de ses filles, alors ma question est : est ce que le grand père pourra leur obtenir la nationalité française de part son affiliation ininterrompue?

Par **domat**, le **21/09/2014** à **13:21**

bjr,

une personne ne donne pas ou ne refuse pas de donner la nationalité à ses enfants ou petits enfants.

c'est la loi du pays dont on réclame la nationalité qui règle les conditions d'obtention de la nationalité du pays.

ainsi les pays qui appliquent le droit du sol, donnent automatiquement la nationalité aux personnes nées sur son territoire, comme les usa par exemple.

la france fait une application mélangé du droit du sol et du droit du sang.

si le fils aîné a par exemple la nationalité française, ses enfants mineurs ont automatiquement la nationalité française.

cdt

Par **sidali**, le **22/09/2014** à **02:14**

bonjour

une fois le pere a obtenue sa nationalité ces enfant l'auront automatiquement et meme sans passé par leur pere il faut juste que quelq'un adulte la maman ou le gd pere fais les demarche pour eux et ils l'obtiendrons automatiquement.d'un autre coté le papa s'il veux pas leur fair la demarche si k'il a ces propre raison et il faut respecter ça .